

11.11. RAPPORT DU PRÉSIDENT – TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport du Président prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce :

Composition du Conseil.....	153
Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.....	155
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration.....	181
Limitation des pouvoirs du Directeur général.....	157
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et stratégie bas carbone mise en œuvre.....	209, 252
Code de gouvernement d'entreprise.....	152
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale.....	191, 327
Principe et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.....	196
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	211
Mention de la publication des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	191